



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734\*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception <b>23/04/2013</b>	Dossier complet le <b>25/04/2013</b>	N° d'enregistrement <b>F09-13P 0153</b>

### 1. Intitulé du projet

LOTISSEMENT " LE HAMEAU de L'USCLADE "

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SARL FONCIER COTE SUD**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale **Christophe QUIRANTEI**

RCS / SIRET **453 203 139 000 17** Forme juridique **SARL**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>51°a) Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L 311-2 du Code forestier sur une superficie totale, inférieure à 25 ha</b>	<p>- Surface plancher <b>2 100 m<sup>2</sup> au total</b></p> <p>- Surface terrain d'assiette <b>6 629 m<sup>2</sup></b></p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Permis d'aménager pour réaliser un lotissement de 5 lots en vue de la construction de maisons individuelles.

**4.2 Objectifs du projet**

Construction de maisons individuelles (5 lots)

**4.3 Décrivez sommairement le projet**  
**4.3.1 dans sa phase de réalisation**

- Aménagement d'un accès commun aux 5 lots
- Equipement des lots avec tous les réseaux eau, assainissement, électricité, téléphone

**4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Total de la surface de plancher autorisée sur tout le terrain d'assiette ; 2100<sup>m<sup>2</sup></sup>

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Remis d'aménager au cours d'instruction

depuis le 22-10-2012 à la Mairie de  
Saint Privat des Vieux (30 340)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Remis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette 6629 m <sup>2</sup>	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de l'Usclade  
30340, ST PRIVAT  
des VIEUX

Coordonnées géographiques

Long. 4° 07' 26"

Lat. 44° 08' 30"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes : [ ] [ ] [ ]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

\* Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

une maison d'habitation ancienne, parcelles d'agrumes, anciens vergers, vignes abandonnées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme (PLU)  
Zone AU 2b1 - Parcelle non située  
du Espace Boisé Closé.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance fi</b>
d'un site Natura 2000 ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
est-il excédentaire en matériaux ?		X	
est-il déficitaire en matériaux ?	X		Apport de concassés pour réalisation de la voie
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	La réalisation de 6 lotissement de 5 lots ou de parcelles de 1300 m <sup>2</sup> chacune entrainera la modification de la végétation qui n'est fixée naturellement depuis que la maison existante n'est plus habitée. Avec la taille des parcelles, une végétation nouvelle, contrôlée verra le jour.



		X	liées à l'habitat, mais il n'y aura pas de condensation
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
Est-il concerné par ces émissions lumineuses ?			
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?		X	
<b>Pollutions</b> Si oui, dans quel milieu ?			L'eau recueillie provenant des surfaces imperméabilisées sera stockée dans des bassins de rétention (1 par lot) et rejetée lentement dans le milieu naturel.
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Une station de relevage commune aux 5 lots sera installée. Les effluents seront renvoyés dans le réseau public d'assainissement.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du nombre faible de lots (5), du site déjà urbanisé, de l'ancienne destination du terrain (présence d'une maison), une étude d'impact ne paraît pas nécessaire.

Le contrôle de la circulation de l'eau de pluie et les dispositions prises pour la récupération des effluents domestiques prévus dans le projet de l'opération ont pour but d'intégrer cette réalisation sans dommage pour l'environnement.

La végétation existante sera rapidement remplacée par les plantations faites par les nouveaux occupants.

Le surface de plancher et la surface du terrain paraissent être inférieures au seuil exigé par une étude d'impact 9/10 et par une étude au cas par cas.

## 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
3	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques "1, ...", "2, ...", "3, ...", "4, ...", "5, ...", "6, ...", "7, ...", "8, ...", "9, ...", "10, ...", "11, ...", "12, ...", "13, ...", "14, ...", "15, ...", "16, ...", "17, ...", "18, ...", "19, ...", "20, ...", "21, ...", "22, ...", "23, ...", "24, ...", "25, ...", "26, ...", "27, ...", "28, ...", "29, ...", "30, ...", "31, ...", "32, ...", "33, ...", "34, ...", "35, ...", "36, ...", "37, ...", "38, ...", "39, ...", "40, ...", "41, ...", "42, ...", "43, ...", "44, ...", "45, ...", "46, ...", "47, ...", "48, ...", "49, ...", "50, ...", "51, ...", "52, ...", "53, ...", "54, ...", "55, ...", "56, ...", "57, ...", "58, ...", "59, ...", "60, ...", "61, ...", "62, ...", "63, ...", "64, ...", "65, ...", "66, ...", "67, ...", "68, ...", "69, ...", "70, ...", "71, ...", "72, ...", "73, ...", "74, ...", "75, ...", "76, ...", "77, ...", "78, ...", "79, ...", "80, ...", "81, ...", "82, ...", "83, ...", "84, ...", "85, ...", "86, ...", "87, ...", "88, ...", "89, ...", "90, ...", "91, ...", "92, ...", "93, ...", "94, ...", "95, ...", "96, ...", "97, ...", "98, ...", "99, ...", "100, ...", "101, ...", "102, ...", "103, ...", "104, ...", "105, ...", "106, ...", "107, ...", "108, ...", "109, ...", "110, ...", "111, ...", "112, ...", "113, ...", "114, ...", "115, ...", "116, ...", "117, ...", "118, ...", "119, ...", "120, ...", "121, ...", "122, ...", "123, ...", "124, ...", "125, ...", "126, ...", "127, ...", "128, ...", "129, ...", "130, ...", "131, ...", "132, ...", "133, ...", "134, ...", "135, ...", "136, ...", "137, ...", "138, ...", "139, ...", "140, ...", "141, ...", "142, ...", "143, ...", "144, ...", "145, ...", "146, ...", "147, ...", "148, ...", "149, ...", "150, ...", "151, ...", "152, ...", "153, ...", "154, ...", "155, ...", "156, ...", "157, ...", "158, ...", "159, ...", "160, ...", "161, ...", "162, ...", "163, ...", "164, ...", "165, ...", "166, ...", "167, ...", "168, ...", "169, ...", "170, ...", "171, ...", "172, ...", "173, ...", "174, ...", "175, ...", "176, ...", "177, ...", "178, ...", "179, ...", "180, ...", "181, ...", "182, ...", "183, ...", "184, ...", "185, ...", "186, ...", "187, ...", "188, ...", "189, ...", "190, ...", "191, ...", "192, ...", "193, ...", "194, ...", "195, ...", "196, ...", "197, ...", "198, ...", "199, ...", "200, ...", "201, ...", "202, ...", "203, ...", "204, ...", "205, ...", "206, ...", "207, ...", "208, ...", "209, ...", "210, ...", "211, ...", "212, ...", "213, ...", "214, ...", "215, ...", "216, ...", "217, ...", "218, ...", "219, ...", "220, ...", "221, ...", "222, ...", "223, ...", "224, ...", "225, ...", "226, ...", "227, ...", "228, ...", "229, ...", "230, ...", "231, ...", "232, ...", "233, ...", "234, ...", "235, ...", "236, ...", "237, ...", "238, ...", "239, ...", "240, ...", "241, ...", "242, ...", "243, ...", "244, ...", "245, ...", "246, ...", "247, ...", "248, ...", "249, ...", "250, ...", "251, ...", "252, ...", "253, ...", "254, ...", "255, ...", "256, ...", "257, ...", "258, ...", "259, ...", "260, ...", "261, ...", "262, ...", "263, ...", "264, ...", "265, ...", "266, ...", "267, ...", "268, ...", "269, ...", "270, ...", "271, ...", "272, ...", "273, ...", "274, ...", "275, ...", "276, ...", "277, ...", "278, ...", "279, ...", "280, ...", "281, ...", "282, ...", "283, ...", "284, ...", "285, ...", "286, ...", "287, ...", "288, ...", "289, ...", "290, ...", "291, ...", "292, ...", "293, ...", "294, ...", "295, ...", "296, ...", "297, ...", "298, ...", "299, ...", "300, ...", "301, ...", "302, ...", "303, ...", "304, ...", "305, ...", "306, ...", "307, ...", "308, ...", "309, ...", "310, ...", "311, ...", "312, ...", "313, ...", "314, ...", "315, ...", "316, ...", "317, ...", "318, ...", "319, ...", "320, ...", "321, ...", "322, ...", "323, ...", "324, ...", "325, ...", "326, ...", "327, ...", "328, ...", "329, ...", "330, ...", "331, ...", "332, ...", "333, ...", "334, ...", "335, ...", "336, ...", "337, ...", "338, ...", "339, ...", "340, ...", "341, ...", "342, ...", "343, ...", "344, ...", "345, ...", "346, ...", "347, ...", "348, ...", "349, ...", "350, ...", "351, ...", "352, ...", "353, ...", "354, ...", "355, ...", "356, ...", "357, ...", "358, ...", "359, ...", "360, ...", "361, ...", "362, ...", "363, ...", "364, ...", "365, ...", "366, ...", "367, ...", "368, ...", "369, ...", "370, ...", "371, ...", "372, ...", "373, ...", "374, ...", "375, ...", "376, ...", "377, ...", "378, ...", "379, ...", "380, ...", "381, ...", "382, ...", "383, ...", "384, ...", "385, ...", "386, ...", "387, ...", "388, ...", "389, ...", "390, ...", "391, ...", "392, ...", "393, ...", "394, ...", "395, ...", "396, ...", "397, ...", "398, ...", "399, ...", "400, ...", "401, ...", "402, ...", "403, ...", "404, ...", "405, ...", "406, ...", "407, ...", "408, ...", "409, ...", "410, ...", "411, ...", "412, ...", "413, ...", "414, ...", "415, ...", "416, ...", "417, ...", "418, ...", "419, ...", "420, ...", "421, ...", "422, ...", "423, ...", "424, ...", "425, ...", "426, ...", "427, ...", "428, ...", "429, ...", "430, ...", "431, ...", "432, ...", "433, ...", "434, ...", "435, ...", "436, ...", "437, ...", "438, ...", "439, ...", "440, ...", "441, ...", "442, ...", "443, ...", "444, ...", "445, ...", "446, ...", "447, ...", "448, ...", "449, ...", "450, ...", "451, ...", "452, ...", "453, ...", "454, ...", "455, ...", "456, ...", "457, ...", "458, ...", "459, ...", "460, ...", "461, ...", "462, ...", "463, ...", "464, ...", "465, ...", "466, ...", "467, ...", "468, ...", "469, ...", "470, ...", "471, ...", "472, ...", "473, ...", "474, ...", "475, ...", "476, ...", "477, ...", "478, ...", "479, ...", "480, ...", "481, ...", "482, ...", "483, ...", "484, ...", "485, ...", "486, ...", "487, ...", "488, ...", "489, ...", "490, ...", "491, ...", "492, ...", "493, ...", "494, ...", "495, ...", "496, ...", "497, ...", "498, ...", "499, ...", "500, ...", "501, ...", "502, ...", "503, ...", "504, ...", "505, ...", "506, ...", "507, ...", "508, ...", "509, ...", "510, ...", "511, ...", "512, ...", "513, ...", "514, ...", "515, ...", "516, ...", "517, ...", "518, ...", "519, ...", "520, ...", "521, ...", "522, ...", "523, ...", "524, ...", "525, ...", "526, ...", "527, ...", "528, ...", "529, ...", "530, ...", "531, ...", "532, ...", "533, ...", "534, ...", "535, ...", "536, ...", "537, ...", "538, ...", "539, ...", "540, ...", "541, ...", "542, ...", "543, ...", "544, ...", "545, ...", "546, ...", "547, ...", "548, ...", "549, ...", "550, ...", "551, ...", "552, ...", "553, ...", "554, ...", "555, ...", "556, ...", "557, ...", "558, ...", "559, ...", "560, ...", "561, ...", "562, ...", "563, ...", "564, ...", "565, ...", "566, ...", "567, ...", "568, ...", "569, ...", "570, ...", "571, ...", "572, ...", "573, ...", "574, ...", "575, ...", "576, ...", "577, ...", "578, ...", "579, ...", "580, ...", "581, ...", "582, ...", "583, ...", "584, ...", "585, ...", "586, ...", "587, ...", "588, ...", "589, ...", "590, ...", "591, ...", "592, ...", "593, ...", "594, ...", "595, ...", "596, ...", "597, ...", "598, ...", "599, ...", "600, ...", "601, ...", "602, ...", "603, ...", "604, ...", "605, ...", "606, ...", "607, ...", "608, ...", "609, ...", "610, ...", "611, ...", "612, ...", "613, ...", "614, ...", "615, ...", "616, ...", "617, ...", "618, ...", "619, ...", "620, ...", "621, ...", "622, ...", "623, ...", "624, ...", "625, ...", "626, ...", "627, ...", "628, ...", "629, ...", "630, ...", "631, ...", "632, ...", "633, ...", "634, ...", "635, ...", "636, ...", "637, ...", "638, ...", "639, ...", "640, ...", "641, ...", "642, ...", "643, ...", "644, ...", "645, ...", "646, ...", "647, ...", "648, ...", "649, ...", "650, ...", "651, ...", "652, ...", "653, ...", "654, ...", "655, ...", "656, ...", "657, ...", "658, ...", "659, ...", "660, ...", "661, ...", "662, ...", "663, ...", "664, ...", "665, ...", "666, ...", "667, ...", "668, ...", "669, ...", "670, ...", "671, ...", "672, ...", "673, ...", "674, ...", "675, ...", "676, ...", "677, ...", "678, ...", "679, ...", "680, ...", "681, ...", "682, ...", "683, ...", "684, ...", "685, ...", "686, ...", "687, ...", "688, ...", "689, ...", "690, ...", "691, ...", "692, ...", "693, ...", "694, ...", "695, ...", "696, ...", "697, ...", "698, ...", "699, ...", "700, ...", "701, ...", "702, ...", "703, ...", "704, ...", "705, ...", "706, ...", "707, ...", "708, ...", "709, ...", "710, ...", "711, ...", "712, ...", "713, ...", "714, ...", "715, ...", "716, ...", "717, ...", "718, ...", "719, ...", "720, ...", "721, ...", "722, ...", "723, ...", "724, ...", "725, ...", "726, ...", "727, ...", "728, ...", "729, ...", "730, ...", "731, ...", "732, ...", "733, ...", "734, ...", "735, ...", "736, ...", "737, ...", "738, ...", "739, ...", "740, ...", "741, ...", "742, ...", "743, ...", "744, ...", "745, ...", "746, ...", "747, ...", "748, ...", "749, ...", "750, ...", "751, ...", "752, ...", "753, ...", "754, ...", "755, ...", "756, ...", "757, ...", "758, ...", "759, ...", "760, ...", "761, ...", "762, ...", "763, ...", "764, ...", "765, ...", "766, ...", "767, ...", "768, ...", "769, ...", "770, ...", "771, ...", "772, ...", "773, ...", "774, ...", "775, ...", "776, ...", "777, ...", "778, ...", "779, ...", "780, ...", "781, ...", "782, ...", "783, ...", "784, ...", "785, ...", "786, ...", "787, ...", "788, ...", "789, ...", "790, ...", "791, ...", "792, ...", "793, ...", "794, ...", "795, ...", "796, ...", "797, ...", "798, ...", "799, ...", "800, ...", "801, ...", "802, ...", "803, ...", "804, ...", "805, ...", "806, ...", "807, ...", "808, ...", "809, ...", "810, ...", "811, ...", "812, ...", "813, ...", "814, ...", "815, ...", "816, ...", "817, ...", "818, ...", "819, ...", "820, ...", "821, ...", "822, ...", "823, ...", "824, ...", "825, ...", "826, ...", "827, ...", "828, ...", "829, ...", "830, ...", "831, ...", "832, ...", "833, ...", "834, ...", "835, ...", "836, ...", "837, ...", "838, ...", "839, ...", "840, ...", "841, ...", "842, ...", "843, ...", "844, ...", "845, ...", "846, ...", "847, ...", "848, ...", "849, ...", "850, ...", "851, ...", "852, ...", "853, ...", "854, ...", "855, ...", "856, ...", "857, ...", "858, ...", "859, ...", "860, ...", "861, ...", "862, ...", "863, ...", "864, ...", "865, ...", "866, ...", "867, ...", "868, ...", "869, ...", "870, ...", "871, ...", "872, ...", "873, ...", "874, ...", "875, ...", "876, ...", "877, ...", "878, ...", "879, ...", "880, ...", "881, ...", "882, ...", "883, ...", "884, ...", "885, ...", "886, ...", "887, ...", "888, ...", "889, ...", "890, ...", "891, ...", "892, ...", "893, ...", "894, ...", "895, ...", "896, ...", "897, ...", "898, ...", "899, ...", "900, ...", "901, ...", "902, ...", "903, ...", "904, ...", "905, ...", "906, ...", "907, ...", "908, ...", "909, ...", "910, ...", "911, ...", "912, ...", "913, ...", "914, ...", "915, ...", "916, ...", "917, ...", "918, ...", "919, ...", "920, ...", "921, ...", "922, ...", "923, ...", "924, ...", "925, ...", "926, ...", "927, ...", "928, ...", "929, ...", "930, ...", "931, ...", "932, ...", "933, ...", "934, ...", "935, ...", "936, ...", "937, ...", "938, ...", "939, ...", "940, ...", "941, ...", "942, ...", "943, ...", "944, ...", "945, ...", "946, ...", "947, ...", "948, ...", "949, ...", "950, ...", "951, ...", "952, ...", "953, ...", "954, ...", "955, ...", "956, ...", "957, ...", "958, ...", "959, ...", "960, ...", "961, ...", "962, ...", "963, ...", "964, ...", "965, ...", "966, ...", "967, ...", "968, ...", "969, ...", "970, ...", "971, ...", "972, ...", "973, ...", "974, ...", "975, ...", "976, ...", "977, ...", "978, ...", "979, ...", "980, ...", "981, ...", "982, ...", "983, ...", "984, ...", "985, ...", "986, ...", "987, ...", "988, ...", "989, ...", "990, ...", "991, ...", "992, ...", "993, ...", "994, ...", "995, ...", "996, ...", "997, ...", "998, ...", "999, ...", "1000, ..."
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Solignoles

le,

24 Avut 2013

Signature

